

Convocation du 04 janvier 2023

- Autorisation dépenses investissement 2023
- Etude devis
- Questions diverses

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 janvier 2023 à 20 h 00

Président : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, MOINE Alexandre, LAPLACE Jean-Louis, GARDIEN Delphine, MILLOT Laurent, PALANGHI Mathilde, BARATA Virginie, HENRY Damien, THEVENOT Sébastien
Anthony PINTO a donné procuration à Alexandre MOINE

Absente excusée : Elise CHAFFANGE

Approbation du Procès-verbal du 13 décembre 2022

Nomination secrétaire de séance : Virginie BARATA

AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2023 :

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022 soit :
- Chapitre 21 : 150 041 €
- Chapitre 23 : 20 074 €

ETUDE DEVIS :

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- Mur soutènement d'enceinte du cimetière : Entreprise DAMIN : 71 806.99 euros TTC : 13 voix pour, 1 abstention.
- Clôture cimetière : Entreprise GUIGNARD : 8 760.00 euros TTC
- Vaisselle salle des fêtes : LUSINI : environ 742 euros
- Tondeuse Honda : M Loisirs : 759.00 euros TTC

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal décide les délibérations modificatives suivantes au budget communal 2022, pour intégration de travaux SIDEC :
- ✓ Ouverture de crédits en :
- Dépenses d'investissement : Chapitre 041 article 21538 : 34 500 euros
- Recettes d'investissement : Chapitre 041 article 238 : 34 500 euros
- ✓ Transfert de crédits de l'article 21538, chapitre 21 à l'article 2041582 chapitre 204 : Montant : 48 080 euros
- Suite au refus de la boutique Orange de Dole d'accepter un paiement par mandat administratif pour l'achat de téléphones portables pour la mairie, le Conseil Municipal décide le remboursement à un élu du montant payé par carte bancaire, soit 76.76 euros.

- Une demande sera faite au Département pour une limitation de la vitesse à 70 km/h et une interdiction de dépassement, sur la RD 905, dans le sens rond-point intersection rue des Prés.
- MME le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré dernièrement l'inspecteur d'académie pour évoquer une éventuelle fermeture de classe à la rentrée prochaine, étant donné la baisse d'effectif prévisionnel (74 élèves).
En ce qui concerne la possibilité d'un regroupement pédagogique, le Conseil Municipal ne serait pas favorable à cette solution.
La décision définitive interviendra en mars-avril.

Séance levée à 22 h 00.

Le Maire,

Céline LABOUROT



La Secrétaire, ,

Virginie BARATA

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Virginie Barata', written in a cursive style.